Surdité: entre discriminations et amélioration

La Fédération suisse des sourds dénonce les discriminations dont continuent d'être victimes les personnes malentendantes. De son côté, le Canton de Vaud fait un pas en direction de la reconnaissance de la langue des signes.

© Cottonbro / PexelsDeux cas de discrimination par semaine. C'est en moyenne ce dont a été saisi le service juridique de la Fédération suisse des sourds en 2020. Cette information ressort du rapport annuel des discriminations subies par les personnes sourdes, publié pour la 4e année consécutive par l'institution. « Des chiffres qui, malheureusement, démontrent que les personnes sourdes continuent d'être victimes de discriminations en Suisse et cela malgré les nombreuses lois en vigueur », dénonce la Fédération dans son communiqué.

Selon son analyse, c'est dans le domaine de la formation, et plus particulièrement dans la formation continue, que les cas - 108 au total - ont augmenté. « L'assurance invalidité rechigne encore bien trop souvent à payer les frais d'interprètes nécessaires lors de telles formations. » Le secteur de l'emploi demeure également une grande source de discrimination pour celles et ceux qui sont atteint·e·s de surdité. Le directeur de la Fédération, Harry Witzthum, conclut en qualifiant la situation de « désastreuse ».

Signe positif dans le canton de Vaud

Mardi 9 février, le Grand Conseil vaudois a approuvé par 84 voix contre une (et 44 abstentions), la prise en compte de l'initiative « Un signe pour les personnes sourdes ». Ce texte demande d'ancrer la reconnaissance de la langue des signes dans la Constitution cantonale. « Ce n'est qu'avec une reconnaissance officielle de la langue des signes que les personnes sourdes auront enfin un accès réellement adapté à l'administration, aux services publics, à la santé et à l'enseignement, comme tout autre citoyen·ne », a relevé à cette occasion Stéphane Beyeler, directeur romand de la Fédération suisse des sourds.

Pour rappel, la Suisse a signé en mai 2014 la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Celle-ci garantit notamment la reconnaissance et le soutien de l'identité culturelle et linguistique spécifique des personnes sourdes. Actuellement, seuls les cantons de Genève et de Zurich reconnaissent la langue des signes.

(croc)

Lien vers le rapport annuel des discriminations de la FSS